

Séance du 5 novembre 2015 à 19 heures
Commune de Lamagdelaine – Salle des fêtes

Aujourd'hui, cinq novembre deux mille quinze, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni dans la Commune de Lamagdelaine –Salle des fêtes

Etaient présents :

51 titulaires dont 6 possédant une procuration
8 suppléants dont 1 possédant une procuration

▪ TITULAIRES :

ARCAMBAL
BOISSIERES
BOUZIES
CABRERETS
CAHORS

M. LABRO Didier, Mme TEULIERES Marcelle
M. PARNAUDEAU Willy,
M. RAFFY Gilles,
M. SEGOND Dominique,
M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc, M. MUNTE Serge, M. BOUILLAGUET Vincent, Mme LENEVEU Hélène, M. SAN JUAN Alain, Mme BOYER Noëlle, M. COLIN Henri, M. DELPECH Bernard, Mme LOOCK Martine, Mme BONNET Catherine, M. MAFFRE Jean-Luc, Mme RIVIERE Brigitte,

CAILLAC
CALAMANE
CATUS
CIEURAC
COURS
CRAYSSAC
DOUELLE
ESPERE
FRANCOULES
GIGOZAC
LABASTIDE MARNHAC
LAMAGDELAINE
LAROQUE DES ARCS
LE MONTAT
LES JUNIES
MECHMONT
MERCUES
MONTGESTY
NUZEJOULS
PONTCIRQ
PRADINES
ST CIRQ LAPOPIE
ST DENIS CATUS
ST GERY
ST PIERRE LAFEUILLE
TOUR DE FAURE
TRESPoux-RASSIELS
VALROUFIE
VERS

M. TILLOU José,
M. DUJOL Jean-Paul,
M. TAILLARDAS Claude,
M. PEYRUS Guy,
Mme FOURNIER-BREUILLE Martine,
M. JOUCLAS Guy,
Mme LANES Bénédicte, M. TREIL Jean,
M. PETIT Jean,
M. GUILLEMOT Jean-Luc,
M. MOLINIE Romuald,
M. JARRY Daniel,
Mme ARNAUDET Véronique, M. CORMANE Jean-Pierre,
M. NOUAILLES Serge,
M. MOUGEOT Jean-Paul, Mme VANBESIEEN Joëlle,
Mme SIMON-PICQUET Agnès,
M. PRADDAUDE Jean-Paul,
M. DIZENGREMEL Ludovic,
M. GALTHIE Jean-Noël,
Mme DESSERTAINE Brigitte,
M. CHATAIN Thierry,
M. MARRE Denis, Mme ROUAT Géraldine, M. STEVENARD Daniel,
M. MIQUEL Gérard,
M. FIGEAC Philippe,
M. BORIES Olivier,
M. GILBERT Joël,
M. PECHBERTY Jean-Jacques,
M. LAVAU Pascal,
M. ANNES Jean-Pierre,
M. HEE Gérard,

▪ SUPPLEANTS :

CIEURAC
FONTANES
LAROQUE DES ARCS
LHERM
MAXOU
MONTGESTY
ST GERY
TOUR DE FAURE

M. GARD Michel,
M. PLANAVERGNE Jean-François,
M. BONNEMERE Jean-Claude,
Mme SALANIE Jacqueline,
M. VIVIER Jean-Luc,
M. LEFEBVRE Jean-Yves,
M. BERNIOT Pierre-Jacques,
M. EYROLLE Jean-Louis,

Etaient excusés ou absents :BOISSIERES
BOUZIES
CABRERETS
CAHORSCAILLAC
CALAMANE
CATUS
COURS
CRAYSSAC
ESPERE
FONTANESFRANCOULES
GIGOZAC
LABASTIDE DU VERT
LABASTIDE MARNHAC
LES JUNIES
LHERM
MAXOU
MECHMONT
MERCUES
NUZEJOULS
PONTCIRQ
PRADINESST CIRQ LAPOPIE
ST DENIS CATUS
ST MEDARDST PIERRE LAFEUILLE
TOUR DE FAURE
VALROUFIE
VERS

26 titulaires - 19 suppléants

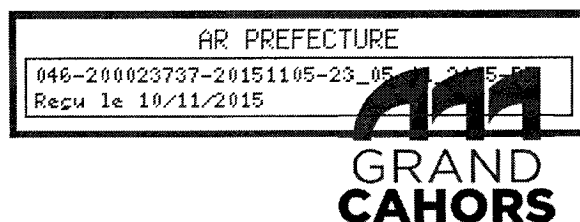
Mme GARRIGOU Isabelle,
Mme MARMIESSE Yvette,
M. PAULIN Peter,
Mme LAGARDE Geneviève, Mme LASFARGUES Geneviève (excusée, procuration à M. Henri COLIN), M. SIMON Michel (excusé, procuration M. Martine LOOCK), Mme BOUIX Catherine (excusée), Mme FAUBERT Françoise (excusée, procuration Mme Cathy BONNET), M. SINDOU Géraud (excusé), M. TESTA Francesco (excusé), Mme HAUDRY Sabine (excusée), Mme DUPLESSIS-KERGOMARD Elise, M. COUPY Daniel, M. DEBUISSON Guy, Mme LE QUENTREC Yannick, Mme EYMES Isabelle (excusée),
M. BRIS René,
M. FAURE Jean-Pierre (excusé),
M. VAZ Victor (excusé),
M. MOLESIN Jean-Pierre,
M. FOURNIER Christian,
Mme BOURDARIE Paulette,
Mme VALETTE Roselyne (excusée, procuration M. Jean-François PLANAVERGNE),
M. COMBET Gil,
M. OUVRARD François,
M. CANCEIL Philippe, Mme SOLIVERES Hélène,
Mme CALMON-LAGARRIGUE Marie,
M. BARDINA Fabien,
M. REIX Jean-Albert,
M. SABOT Aimé (excusé),
M. PONS Stéphane (excusé),
Mme RIVIER-DELFAU Isabelle (excusée),
M. BESSEDE Arnaud,
M. SOULIER Yves,
Mme LAPORTE-CAVELLE Véronique (excusée, procuration Mme Géraldine ROUAT), M. LIAUZUN Christian,
M. DECREMPS Frédéric,
M. RAFFY Bernard,
M. FERNANDEZ Pierre (excusé, procuration M. Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE), M. RIGAL Serge,
M. BONNET Frédéric (excusé),
M. DIOT Fabrice (excusé, procuration M. Pascal LAVAUUR),
M. NICOLAON Patrick,
M. GILES Jérôme (excusé),Secrétaire de séance : Romuald MOLINIE

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

Service : Politiques contractuelles

Objet : Territoire à énergie positive pour la croissance verte – approbation de la convention particulière d'appui financier

A été adopté à l'unanimité.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS**

Séance du 5 Novembre 2015
Rapporteur : Michel SIMON

Rédacteur : Magali Gosse
Service : Politiques contractuelles

Objet : Territoire à énergie positive pour la croissance verte – approbation de la convention particulière d'appui financier

Mesdames, Messieurs,

Le PETER Grand Quercy a été retenu « territoire à énergie positive pour la croissance verte et le climat » par le Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie le 9 avril dernier.

La stratégie du PETER s'articule autour de trois axes :

- accélérer les économies d'énergie
- développer les énergies renouvelables
- diminuer les émissions de gaz à effet de serre et les pollutions liées aux transports

Le Grand Cahors, inclus dans le périmètre du PETER et fortement engagé sur la thématique de la transition énergétique, peut bénéficier d'un soutien de l'Etat pour ses actions qui s'inscrivent dans ces objectifs.

En effet, la collectivité souhaite mettre en œuvre des démarches pilotes et innovantes ciblées sur l'amélioration de l'efficacité énergétique des logements et notamment dans la réhabilitation du bâti ancien en lien avec la démarche ENERPAT, mais aussi dans le domaine des transports en favorisant les transports en commun, le covoiturage et les mobilités douces.

Dans cette perspective, une convention particulière d'appui financier, mobilisant environ 70% de cofinancements d'Etat pour un volume d'investissement de 264 150 €, est conclue entre le Grand Cahors et le Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- a- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer le projet de convention, ci-annexé ;
- b- D'approuver l'engagement des actions relevant de la maîtrise d'ouvrage communautaire ;
- c- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter toutes les subventions relatives à l'exécution de ces actions.

AR PREFECTURE

046-200023737-20151105-23_05_11_2015-DE
Reçu le 10/11/2015

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.



Le Président,

Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE